

# Index égalité professionnelle femmes-hommes 2026

au titre de l'année 2025, société ADVANCE Engineering

## VALEUR DES INDICATEURS

Écart de  
rémunération

1,7%

en faveur  
des **femmes**

Écart de taux  
d'augmentations  
individuelles

4,3%

en faveur  
des **hommes**

Nombre de femmes  
parmi les 10 plus  
hautes rémunérations

0/10

% de salariés augmentés au  
retour d'un congé maternité /  
adoption

Non  
applicable

(pas de congé  
sur la période)

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « Loi avenir professionnel » impose à toutes les entreprises de mettre en place un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en vue de mettre fin, en l'espace de trois ans, à tout écart de salaires injustifié.

Pour cela, un Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun à l'ensemble des entreprises, a été créé par le Ministère du Travail. Il permet de calculer l'écart de rémunération et d'identifier les éventuels points de progression et les leviers sur lesquels l'entreprise doit agir pour faire progresser l'égalité.

Cet index sur 100 points se calcule en additionnant le nombre de points obtenus à partir des 4 indicateurs détaillés ci-contre (pour les entreprises de 50 à 250 salariés).

**Au titre de l'année 2025, l'Index d'égalité professionnelle femmes-hommes d'ADVANCE Engineering est de 86%.**

## POINTS PAR INDICATEUR

Écart de rémunération

38/40

Écart de taux d'augmentations  
individuelles

35/35

Parité parmi les 10 plus  
hautes rémunérations

0/10

## INDEX

86/100